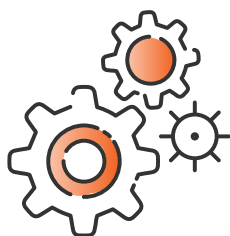


NON, NON, NON ET... NON !

CE CTR DEVAIT COMPRENDRE
QUATRE VOTES.
POUR TOUT VOUS DIRE,
NOUS N'AVONS PAS RÉUSSI À
TROUVER DE QUOI ENTÉRINER
LE MOINDRE POINT...



En propos liminaire, l'alliance CFDT-CFTC, ainsi que les autres organisations syndicales sont toutes intervenues sur la question des missions, avec le transfert annoncé de la fiscalité douanière vers la DGFIP ainsi que sur la question spécifique des retraites des douaniers.

En réponse, la Directrice Générale a confirmé qu'elle engagerait au 1er semestre 2020 une réflexion sur les missions de la douane. Or, si on en croit ses vœux récents adressés aux agents en poste à la Direction Générale, la fiscalité devient de l'histoire ancienne et l'avenir en termes de missions est ailleurs. Cela nous pose des questions de fond : Mais où serait cet avenir radieux ?

Sur la **réforme des retraites**, en réponse à notre déclaration liminaire, la Directrice confirme qu'elle souhaite que les concertations à venir prennent en compte : la suppression de la dégressivité de la bonification retraite au-delà de 60 ans pour les agents nés avant 1980, la portabilité du droit à bonification pour les agents nés avant 1980 et la possibilité d'obtenir une bonification pour 17 ans de service actif pour les agents nés après 1980.

C'est dans ce sens qu'elle va interpeller le ministère et c'est probablement au cours de la reprogrammation d'un comité de suivi de l'accord de mai 2019 que nous aurons confirmation que ces sujets seront débattus.

A l'ordre du jour de ce comité technique figuraient les cinq points suivants.

PLAFOND D'EMPLOIS POUR 2020 (PAE 2020)

Malgré un tour de passe-passe, toujours des destructions d'emplois en réel !

En 2020, la DGDDI aura un plafond autorisé d'emplois (PAE) de 17 352 Équivalents Temps Plein contre 17 351 en 2019. Mais ce chiffre cache des disparités importantes.

Des emplois seront créés dans le cadre du futur Brexit dès que l'Administration aura de la lisibilité, ainsi qu'à la Direction Générale, dans les services des Directions Interrégionales, dans les services en surveillance de la DI de Lyon, de la résidence d'Orly et de la DI Île-de-France.

Les emplois détruits le sont majoritairement du fait de la centralisation comptable, de la dématérialisation des Contributions Indirectes et accessoirement au sein du réseau international de la douane et en Polynésie.

Dans le détail, ce sont les DR d'Aix en Provence, Poitiers, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Dijon Perpignan, Nice, Corse, Di de Metz qui perdent de l'emploi.

NOTRE ANALYSE

La Directrice se défend d'anticiper la perte du réseau fiscal douanier. Pourtant, ce sont bien massivement les Recettes Interrégionales et les services CI et Viti qui sont victimes de ces coupes franches.

Notons que c'est bien « la troupe » qui paie le plus lourd tribut, le volume de cadres supérieurs lui ne diminue pas !

La CFDT-CFTC a voté contre ce PAE, car il entérine malheureusement les restructurations que nous avons combattues. L'ensemble des OS ont voté CONTRE . **Ce point n'est donc pas validé par le CTR et doit faire l'objet d'une nouvelle présentation en CTR.**

COMPTE-RENDU
DU COMITÉ
TECHNIQUE DE
RÉSEAU DU
21 JANVIER 2020



BREXIT

Et ça continue...

600 agents ont été affectés, mais les 100 recrutements à venir seront peut-être différés en attendant des précisions de la part du gouvernement britannique.

Concernant les derniers agents affectés au sein des bureaux de Calais et Dunkerque, et qui actuellement sont sans affectation définitive puisque les bureaux de contrôle ne sont pas ouverts en raison du report du Brexit, la DG souhaite les affecter définitivement mais pas forcément sur Calais et Dunkerque !

Elle se propose de produire une liste de postes à la fin du mois et de demander aux 23 agents titulaires concernés de se positionner, avec pour règles de départage celles du RP mutation. Puis les 45 agents stagiaires choisiront dans l'ordre de leur classement à l'école parmi les places restantes.

Apparemment les postes proposés seraient sur Roissy, l'Île-de-France et les Haut-de-France.

Pour achever le tableau, personne ne semble vraiment savoir ni quels sont les agents concernés, ni quels postes seraient réellement proposés, un comble !

L'alliance CFDT-CFTC s'est opposée fermement à cette mesure qui est pour nous brutale et inhumaine. Nous avons exigé le report de la décision au mois de juillet. C'est en effet à cette date que le 1er ministre britannique doit se prononcer sur sa potentielle demande ou non de report du Brexit - tout en laissant une porte de sortie aux agents qui souhaitent ne pas rester sur les résidences Brexit.

La DG, préférant se tirer une balle dans le pied, a rejeté notre demande.

Nous avons donc par défaut, suggéré la mise en place d'un groupe de travail à Lille, en présence de représentants de RH3 ayant l'autorisation de modifier la liste de postes proposés. Nous souhaitons que cette liste soit en totale adéquation avec les vœux exprimés par les agents. C'est un impératif !

La DG a accepté cette requête et c'est donc très prochainement, à Lille, que nous rencontrerons de nouveau l'administration en espérant qu'elle soit largement ouverte aux requêtes portées par les agents.



CRÉATION DE 2 NOUVEAUX SERVICES SPÉCIALISÉS

On regroupe, on rebaptise mais les incertitudes sur l'emploi et la pérennité restent fortes !

Le nouveau SNRP : Service National des Réglementations Particulières.

Ce service, créé à Boissy-Saint-Léger, sera composé de 26 agents et sera compétent en matière :

- d'aide à la transformation des débits de tabac.
- de contrôle du respect de la réglementation par les titulaires de réseau oléoducs.
- de traitement des déclarations de la taxe incitative relative à l'incorporation de carburant.

● de TICPE
Gestion des déclarations des distributeurs de carburant, péréquation entre les régions de la part régionalisée de la taxe, traitement de remboursement au titre des franchises diplomatiques.

Le SND2R : Service National Douanier de Remboursement et de Délivrance de Renseignement Tarifaire Contraignant

Ce service, créé à Metz, sera compétent en matière de :

- Remboursement de TICPE pour les véhicules immatriculés en France (ex SNDFR à Metz) et pour les véhicules immatriculés dans l'Union (ex Bureau Lesquin).
- Renseignement Tarifaire (ex mission DG)
- Gestion des questions liées au Gazole Non Routier pour certains secteurs économiques.

NOTRE ANALYSE

Pas facile de multiplier des navets avec des carottes. C'est pourtant ce que vient de réussir notre Direction Générale. Plus sérieusement, on peut s'interroger légitimement sur la cohérence des missions données à ces deux services.

Il s'agissait surtout de trouver des réponses au démantèlement non anticipé du SNDFR par le transfert de la TSVR à la DGFIP.

Concernant les collègues de Metz, la CFDT-CFTC a rappelé le besoin de formation lié à l'arrivée du RTC, mission ô combien orthogonale par rapport à leurs missions précédentes.

La CFDT-CFTC a aussi demandé le report du transfert de la charge de travail du bureau de **Lesquin**, les collègues ne pouvant pas mener de front le transfert de la fiscalité à la DGFIP et la mise en place de nouvelles missions.

L'accompagnement social sera traité dans le point suivant.

L'alliance CFDT-CFTC a voté CONTRE.
Avec la création de ces services, la DG entérine de fait la perte de nos missions fiscales.

Nous espérons cependant que l'ensemble de nos collègues messins pourront retrouver un poste. Mais pour ceux qui viennent de subir en moins de 6 ans trois restructurations, nous ne doutons pas que la confiance envers la parole de l'Administration soit rompue pour longtemps.

L'ensemble des OS ont voté CONTRE.

OPÉRATION DE RESTRUCTURATION OUVRANT DROIT AU BÉNÉFICE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les transferts de missions se poursuivent !

Pour obtenir le bénéfice financier et social des mesures d'accompagnement des restructurations, il faut que ces dernières soient édictées dans un arrêté.

Les 5 premières mesures de restructuration reprennent donc :

- Le transfert du RTC de la DG vers le SND2R à Metz.
- Le transfert des remboursements TICPE des véhicules immatriculés dans l'Union de Lille Lesquin à Metz.
- La délivrance des décisions en matière d'armes de la DG vers la SAMIA.
- Les franchises diplomatiques de la DG vers la DI Île-de-France
- La réorganisation partielle des bureaux de Dunkerque et Calais suite au report du Brexit.

Interrogée par la CFDT-CFTC sur la situation des collègues de la TGAP à Nice, du SNDFR à Metz et de la RI de Metz, qui ne faisaient pas partie de la liste des services restructurés, la Directrice Générale nous informe qu'un décret rectificatif sera rédigé dès que les CTSD Locaux se seront prononcés sur les fermetures (ce qui sera fait malheureusement prochainement).

Concernant les mesures d'accompagnement des restructurations, un nouveau décret a été promulgué qui s'inspire de l'accord douane signé par la CFDT, FO et l'UNSA en son temps (Mars 2015). Il s'agit du décret 2019-138 du 26 février 2019.

Ce dispositif prévoit désormais :

- La prime de Restructuration de Service ou PRS s'élevant à un montant maximal étendu à 30 000 euros.
- Une Allocation d'Aide à la Mobilité du conjoint de 7 000 euros.

- Un complément Indemnitaire d'Accompagnement qui a vocation à maintenir la rémunération sur 3 ans.
- Une Indemnité de Départ Volontaire pour ceux qui le souhaitent.
- Une indemnité d'accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle qui prévoit le versement de 500 à 2000 euros si le reclassement nécessite une formation.

Sans surprise, nous avons bien-sûr voté contre le décret qui promulgue la fermeture de nos services. L'ensemble des OS a aussi voté contre.

Ce point n'est donc pas validé par le CTR et doit faire l'objet d'une nouvelle présentation en CTR.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION MUTATION

Comment accepter un tel recul !

Ce Comité Technique de Réseau vient clore un cycle de 4 groupes de travail visant à écrire des Lignes Directrices de Gestion des mutations suite à la loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 que la CFDT et la CFTC ont fortement combattues, tant cette loi sera néfaste pour l'ensemble des fonctionnaires.

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer très largement sur le sujet et nous avons depuis le début contesté cette démarche gouvernementale qui vise à éloigner les représentants du personnel de la prise de décision en matière de mutation. Une perte de transparence qui s'accompagnera d'une défiance accrue des agents envers leur administration.

Voici les grandes lignes de ce texte qui est d'application dès 2020 :

- Fin des CAPC mutation.
- Maintien de 2 mouvements dans l'année au 1er Mars et au 1er septembre.
- Maintien d'un classement des agents mais sans l'affichage des points (sauf éventuellement avec l'accord de l'agent).
- Suppression des inscriptions "hors tour".
- Suppression de la période de radiation.
- Multiplication des postes à profil pour toutes les catégories.
- Limitation du nombre de résidences pouvant être sollicitées.
- Fixation d'une durée minimale d'affectation de 2 ans pour tous les mouvements (mutation, stage initial et promotion) et de 3 ans pour les postes de chef de service et adjoints.
- Fixation d'une durée maximale d'affectation de 7 ans pour les formateurs généralistes des écoles,

les chefs de projet pédagogiques, le service national des réseaux d'oléoduc, les résidences administratives Surveillance Scanner Mobile (SMS) et Brigade de Surveillance du Ministère (BSM), les chefs de service et adjoints de catégorie A et A+ (y compris CSDS et CSDSA et commandement PGC VGC).

- Traitement des refus de mutation par une procédure disciplinaire.
- Maintien d'un bonus de 220 points pour les priorités légales (RC, CIMM, RQTH, QPV, agents restructurés sans fermeture de structure).
- Mise en place d'une priorité absolue de mutation pour les agents restructurés suite à fermeture de structure.
- Création de priorités subsidiaires (de 50 à 100 points) pour les rapprochements d'enfants, de proche-aidants, pour l'exercice de fonction sur des résidences peu attractives, pour les agents arrivant à terme de leur durée maximale de fonction.
- Augmentation des points pour l'ancienneté douane soit 5 points au lieu de 3 précédemment.

LA DÉFENSE DES AGENTS

Faute de CAP, il vous faudra dorénavant mandater une organisation syndicale pour vous accompagner dans votre démarche de recours ou de contestation.

Les règles de ce mandatement ne sont pas encore clairement connues, preuve que l'on met une fois de plus la charrue avant les bœufs.

Jusqu'au bout la CFDT-CFTC a tenté d'arracher des avancées. Nous avons clairement, dès le début de ce cycle de négociations, exprimé notre hostilité sur ce projet.

VOS REPRÉSENTANTS À CE GROUPE DE TRAVAIL

David-Olivier Caron,
Secrétaire général
CFDT Douane

Christophe Abadie,
CFDT Douane

Laurent Cesco,
CFDT Douane

Isabelle Reyjal,
Secrétaire générale
CFTC Douanes

Marguerite Bouillard,
CFDT Douane

NOUS AVONS OBTENU

Nous avons obtenu lors des débats quelques avancées sur le rapprochement de proche aidant ou d'enfant, sur les points pour ancienneté, sur la durée minimale de fonctions (qui initialement était de 3 ans)...

Lors de ce CTR et jusqu'à la dernière minute, nous avons bataillé.

- Que les futures règles ne s'appliquent pas aux stagiaires actuellement dans les écoles.
- Que les priorités légales dérogent aux durées minimales d'affectation sur un poste.
- 50 points pour résidence peu attractive pour les agents de la DIPA (nous réclamions 100 points)
- L'intégration des postes à la Masse et en RI pour les bonifications subsidiaires.
- Une "clause du grand père" pour les durées maximales de fonction.

La CFDT-CFTC, la CGT, Solidaires et l'UNSA ont voté contre ce projet de lignes directrices de gestion qui fait rentrer les mutations en douane dans une ère d'obscurantisme où règnera l'arbitraire et le piston.
L'USD FO s'est, elle, abstenue !
Par cette abstention, le projet est validé et va s'imposer à tous les douaniers.

Elle entérine ainsi un projet que la CFDT-CFTC rejette depuis le début tant en douane qu'au niveau de la fonction publique ! C'est un recul historique de nos droits.



Ce premier Comité Technique de Réseau sera reconduit le mercredi 29 Janvier pour ré-étudier les points ayant fait l'objet d'un vote contre unanime.

Les questions diverses seront également traitées lors de la reconduction.

Les élus CFDT-CFTC